

NOTE TECHNIQUE

SYSTEME Client PRESSE

Evolutions de la SP8855 version 1.14

Version 1.14

- ☐ Diffusion libre
- ☒ Diffusion restreinte
- ☐ Diffusion contrôlée

SUIVI DES EDITIONS

Version	Paragraphe modifié	Rédigé par / le	Vérifié par / le	Approuvé par / le
1.0	Création	PREVIER S. 15.06.2026		DA CRUZ VIANA H. 15.06.2026
1.14	MAJ	PREVIER S. 06.07.2026		

Table des matières

SYSTEME Client PRESSE.....	1
Evolutions de la SP8855 version 1.14	1
1. Présentation	4
2. L'ensembles des volumes	4
3. Volume 1 – Référentiels	5
4. Volume 2 – Adressage des plis	6
5. Volume 3 – Routage Logique	6
6. Volume 4 – Signalétique du pli	7
7. Volume 5 – Routage Physique.....	8
8. Volume 6 – Conteneurisation	9
9. Volume 7 – Déclaration DRL	11
10. Volume 8 – DRP2	12
11. Volume 9 – BL157 1289A	13
12. Volume 10 – Attestation de dépôt.....	14
13. Volume 11 – Exemplaires Témoins	14
14. Volume 12 – Restitutions.....	14
15. Volume 13 - Restitutions Dépôt SI client	14

1. Présentation

Cette note technique a pour objet de décrire les évolutions de la spécification 8855 Système Client Presse en version 1.14.

Simplifications et suppressions

Simplification notable de la spécification avec suppression des fonctionnalités obsolètes pour une meilleure efficacité.

Harmonisation des nomenclatures

Uniformisation des nomenclatures produits, dénominations de sites et règles techniques pour renforcer la cohérence.

Impacts fonctionnels et opérationnels

Présentation claire des changements majeurs pour faciliter l'appropriation par équipes métier, éditeurs et partenaires.

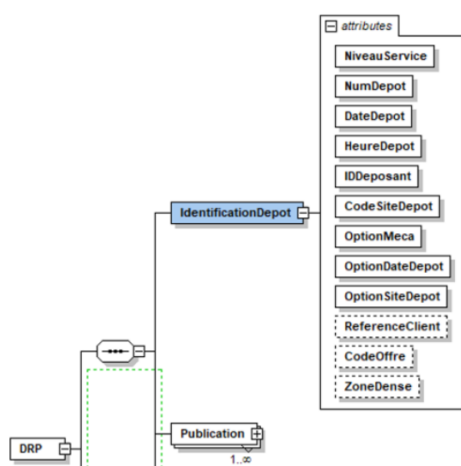
2. L'ensembles des volumes

Modernisation des offres Presse

Les offres Incarto, Incarto Plus et FAC Similé Liberté sont supprimées pour simplifier la gamme et aligner les règles métier. Les options AIP & DSL sont décommissionnées. Offres Publissimo Esprit Libre intégrées aux flux DRP et DRL avec gestion spécifique des ID. Evolution de la Presse Export pour les OPP et le PoidsExport

Elément	Attribut	Nom du champ	Format	Longueur totale champ	Statut XSD	Description
DRL						
DRL\	IdentificationDepot	Partie dédiée à l'identification du dépôt – élément facultatif unique				
	NumDepot	Numéro de dépôt	AN	2 AN fixe + 1 à 6 N	F	N° de déclaration Client équivalent à celui de la lettre de voiture qui accompagne le dépôt
	VersionRoutach	Version du Routach	N	6 AN	F	Version du référentiel Routach utilisé
	CodeOffre (10)	Code offre	N	Liste : 0, 1, 2	F	Champ à renseigner pour déclarer les Publissimo
DRL\	Parution	Partie d'identification de la publication – élément obligatoire unique				
	IDPCD	Identification du plan contractuel de dépôt	N	Min : 1 car Max : 10 car	O	Identification du plan contractuel de dépôt ; données communiquées par la Poste
	NoPublication	Numéro de la	AN	4N+1W+5N ou 4N+-	O	Numéro CPPAP ou

8/25



Évolution des règles de dépôt

Interdiction du regate 000000 et retrait des anciennes options de sites de dépôt pour renforcer la conformité.

Simplification et exceptions

Simplification de la notion de film plastique et reconnaissance des exceptions pour courses spéciales et La Poste aux Armées. Suppression de la notion de "à distribuer avant"

Affirmer le délai des 5 jours ouvrés entre le flux et le dépôt du bordereau d'office

3. Volume 1 – Référentiels

Intégration de la Presse Export

Le référentiel intègre désormais la gestion de la Presse Export pour une meilleure cohérence entre produits et règles déclaratives.

Sous fonction 1-2.11 Intégrer la Presse export

Pour des motifs de fréquence de mise à jour aléatoire suivant les pays de destination, l'information des codes de référence par pays peut être téléchargés directement auprès de la source INSEE (codes pays/codes INSEE).

La liste des pays associés aux zones géographique de l'offre presse export est disponible sur demande auprès de La Poste.

Les informations à prendre en compte sont décrites dans la fiche produit qui accompagne la diffusion du référentiel Routage International. L'utilisation du libellé du pays reste obligatoire dans le pavé adresse.

Ajout des HLD dans LogistiquePresse

L'ajout des Heures Limite de Dépôt enrichit les données logistiques et améliore le pilotage opérationnel dans le référentiel.

RG 1-18 Composition LogistiquePresse

Le référentiel LogistiquePresse est composé des fichiers :

- table Sites : TableSitesDedies_[date d'application].csv
- table Lots STP : TableLotsDedies_[date d'application].csv
- table Sites Lots : TableSitesLotsDedies_[date d'application].csv
- table Libellé PIC : TableLibelléPIC_[date d'application].csv
- Table des HLD du réseau dédié : TableHLD.csv

Une Table est également proposée avec les HLD presse (heures Limites de Dépôts) par établissement pour les dépôts de jours et/ou de nuits.

4. Volume 2 – Adressage des plis

Mise à jour des URL de référence

Les URL de référence dans la documentation ont été mises à jour pour garantir la disponibilité des informations de support et référentiels associés.

Précisions sur les règles d'édition

Les règles d'édition des adresses sont précisées pour mieux encadrer les contraintes lors de la constitution des données d'acheminement.

4. REGLES D'EDITION DE L'ADRESSE

Les règles d'édition des mentions d'adressage et de routage sont détaillées dans le volume Signalétique.



Cf. **Volume 4** Signalétique du pli.

Il est essentiel de respecter les diverses mentions d'une adresse, car toutes permettent de faire profiter aux exemplaires, du meilleur acheminement et d'une distribution dans la qualité de service attendu par l'émetteur. Tronquer une adresse ou modifier des informations hors spécification peut conduire à une mauvaise qualité de service et/ou un déclassement du niveau de préparation, donc à un tarif d'affranchissement plus élevé.

Le bloc adresse est segmenté conformément aux exigences postales :

- La dernière ligne de l'adresse est enrichie avec l'indicatif de distribution (ID) et la lettre de typage de tournée du facteur, sauf pour les adresses Cedex, **les Courses Spéciales, la Poste aux Armées** et les adresses Ménage contenant une Boîte Postale. Il est facultatif pour l'offre **Publissimo Esprit Libre**.
- Un espace est obligatoire entre le dernier caractère de la ligne 6 de l'adresse et l'indicatif de distribution et de typage.
- Les lignes adresse sont alignées à gauche du bloc adresse. Elles doivent être tassées vers le haut ; ne doivent pas se chevaucher et doivent être complètes, nettes et uniformes (pas d'impression en italique) ; sont imprimées avec une police décrite dans les spécifications techniques 8855 de La Poste ; doivent être d'une hauteur de 2,5 mm minimum et de 5 mm maximum ; sont de couleur noire ou bleue foncée ; sont séparés d'une ligne à l'autre d'au moins 50% de la hauteur des caractères.
- Le bloc adresse doit être imprimé sur un support uni (pas d'image ni d'écriture en superposition qui pourraient parasiter la lecture de l'adresse).
- Le bloc adresse ne doit pas être masqué.

Dans tous les cas, tous les éléments d'adresse doivent pouvoir être lus par les machines de traitement de La Poste et l'œil humain, sans dégradation des performances.

Cela concerne toutes les informations utilisées pour le traitement : adresse destinataire, adresse retour, marque Alliage, code-barres de suivi, etc.

5. Volume 3 – Routage Logique

Épaisseur maximale des envois

L'épaisseur maximale des envois est fixée à 30 mm pour toutes les situations, y compris les envois à découvert.

FONCTION 3-3 Constituer les niveaux de préparation

La structure des tarifs postaux de presse est fondée sur une logique de coûts évités tenant compte des préparations effectués lors du routage. Les niveaux de préparation sont définis contractuellement. Ils sont valables pour les offres presse de La Poste (Presse Editeur, Publissimo, Offre commerciale grands comptes) et reposent uniquement sur des critères quantitatifs (quantité et poids).

Identifier les niveaux de préparation consiste à regrouper les adresses d'abonnés en fonction :

- des critères de routage (cf. Fonction 3-2); ainsi que RG 3-44 sur l'ordonnancement au sein d'une liasse.
- du poids estimé ou mesuré de l'exemplaire ;
- du type de produit : Presse, Publissimo ou Facsimile.

Les éléments sont à prendre en considération en fonction des projections de dimension des plis, voir tableau suivant :

	L - longueur		H - hauteur		Epaisseur	Poids
Dimensions	Mini (mm)	Maxi (mm)	Mini (mm)	Maxi (mm)	Maxi (mm)	Maxi (gr)
Format rectangulaire	140	360	90	260	30	3000 (offres Presse Editeur)
Format carré	140	260	140	260	30	2000 (offres Publissimo)

6. Volume 4 – Signalétique du pli

Souplesse dans l'adresse retour

L'adresse retour barrée devient facultative, offrant plus de flexibilité dans la présentation des envois postaux.

Épaisseur maximale standardisée

Une épaisseur maximale de 30 mm est confirmée pour assurer la cohérence avec les autres volumes de signalétique.

Limitation des dimensions totales

La somme des trois dimensions des objets ne doit pas dépasser 1000 mm pour respecter les nouvelles normes postales.

RG 4-1 Dimensions d'un pli/envoi et espace entre les zones

Les éléments sont à prendre en considération en fonction des projections de dimension des plis, voir tableau suivant :

	L - longueur		H - hauteur		Epaisseur	Poids
Dimensions	Mini (mm)	Maxi (mm)	Mini (mm)	Maxi (mm)	Maxi (mm)	Maxi (gr)
Format rectangulaire	140	360	90	260	30	3000 (offres Presse Editeur)
Format carré	140	260	140	260	30	2000 (offres Publissimo)

La somme des 3 dimensions (longueur + largeur + épaisseur) ne doit pas dépasser 1000 mm, avec un maximum de 30 mm pour l'épaisseur.

Les tubes doivent être de forme triangulaire et respecter la longueur maximale de 360 mm.

Les zones doivent être sur la même face de l'envoi, ni tronqués, ni pliés, ni cachés.

Exemples de ports payés intégrés aux offre Publissimo

De nouveaux exemples de marquage des ports payés facilitent la compréhension des règles d'affranchissement.

Règles de marquage d'adresse

Les règles de marquage d'adresse pour les **PEM (Presse envoi Multiple)** sont modifiées.

RG 4-16 Règles d'édition des envois multiples

Les envois multiples sont signalés de la façon suivante, avec une hauteur de caractères comprise entre 3 et 5 mm, et un style « gras » :

- la mention « Envoi pour un même destinataire » ;
- la mention « Envoi multiple : x exemplaires » figure au-dessus de l'adresse.

Exemples :

Envoi pour un même destinataire	Envoi multiple : 8 exemplaires	Envoi pour un même destinataire	Envoi multiple : 8 exemplaires
SOCIETE LIBELLE PORTE 2 ZONE 00 7 RUE DU BREUIL 88200 REMIREMONT	1212 B N°L 71413 88200 C DIRECT CP EPINAL PPDC	N°L 71413 88200 C DIRECT CP EPINAL PPDC	SOCIETE LIBELLE PORTE 2 ZONE 00 7 RUE DU BREUIL 88200 REMIREMONT
			1212 B

Afin de fiabiliser les liasses d'envois multiples, il est nécessaire d'imprimer l'adresse sur chaque exemplaire afin de sécuriser la distribution en cas d'ouverture de l'envoi multiple.

Dans le cas où l'envoi peut être réalisé avec un emballage spécifique UNIQUE (type enveloppe) en respectant LES DIMENSIONS MAXIMUMS D'UN UNIQUE PLI DE PRESSE (voir RG 4.1), cette présentation est également possible ;

Rappel : Les liasses de presse envoi multiple sont isolées dans un contenant afin de les séparer des autres niveaux de préparations et ainsi faciliter leurs traitements.

7. Volume 5 – Routage Physique

Mise à jour des libellés et noms

Les libellés des emballants et noms de produits sont actualisés pour garantir la cohérence des documents opérationnels.

Orientation uniforme des exemplaires

Tous les exemplaires dans une liasse doivent être présentés dans le même sens pour améliorer la qualité du tri et manutention.

Sous fonction 5-2.2 Liasser les exemplaires

Cette fonction a pour but de rassembler les exemplaires en tenant compte des regroupements issus du routage logique.

Les exemplaires doivent être rassemblés soit :

- par un double lien croisé ;
- par un filmage.

Présenter tous les exemplaires dans le même sens au sein de la liasse.

Les poids limites des liasses dépendent de ce mode de rassemblement. Il doit respecter les règles de gestion du routage logique.

➡ Cf. **Volume 3** Routage logique

Table sur les HLD – Heure limite de dépôt

Prendre en compte la table avec les heures limites de dépôt par site de prise en charge

RG 5-14 Respect des heures limites de dépôt

Les heures limites de dépôt (HLD) correspondent à l'heure maximale autorisée pour déposer la Presse sur le site. Elles varient d'un site à l'autre et selon les niveaux d'urgence.

Pour le réseau dédié, les HLD sont listées dans le référentiel "Zones de dépôt STP".

Pour le réseau mutualisé, les HLD sont listées dans le référentiel « Ressources et Logistiques Presse ».

8. Volume 6 – Conteneurisation

Réduction du poids maximal

Le poids maximal des sacs de presse est limité à 15 kg pour améliorer la sécurité et faciliter la manipulation.

RG 6-6 Limites de poids et d'encombrement

La charge nette dans le CDP ne doit pas excéder 500 kilogrammes. Le remplissage doit être le plus homogène possible et ne doit pas dépasser le haut du contenant.

La charge dans le TER ne doit pas excéder 800 kilogrammes. Le remplissage doit être le plus homogène possible et ne doit pas dépasser le haut du contenant.

La charge dans le KUB ne doit pas excéder 250 kilogrammes. Le remplissage doit être le plus homogène possible et ne doit pas dépasser le haut du contenant.

La charge dans le BAK ne doit pas excéder 12 kilogrammes. Les exemplaires ne doivent pas obstruer la partie supérieure au niveau des poignées afin de laisser libres les orifices. Ce contenant est associé au chariot à empilage CE30 avec une capacité de 15 Bak pleins gerbés ou 30 emboîtés vides (290 kg maximum chargé)

La charge dans le SAC ne doit pas excéder 15 kilogrammes. Le remplissage doit permettre une fermeture du sac par le collier dédié.

Composition et types de contenants

La documentation précise l'utilisation des contenants selon le type de réseau et la destination des exemplaires (intra-zone versus Extra-zone) et les règles de composition applicables.

RG 6-3 Identifier les cas de traitement uniquement sur le réseau mutualisé

- La **présentation des contenants** de presse au dépôt doit respecter les cas de traitements pour l'intra-zone et l'extra-zone suivant le niveau de service (urgence), et en respectant les règles décrites dans ce volume (étiquetage des contenants compris)
- Le **traitement de la presse** réalisé au sein du réseau mutualisé concerne tous les exemplaires de presse Non Urgente et de presse Economique ; La presse Urgente est concernée uniquement pour les exemplaires à destination de l'intra-zone. Le reste des exemplaires est pris en charge et traité par La Poste comme un flux extra-zone.

Niveau de service	Type de dépôt	Traitement « INTRA-ZONE » (Soit en intra du périmètre de compétence de la PIC de rattachement)	Traitement « EXTRA-ZONE » (Hors zone de compétence de la PIC de dépôt)
Presse urgente	Jour/Nuit	Traitement des exemplaires à destination des codes postaux desservis par le périmètre de compétence de la PIC	Traitement centralisé au national (<i>transit par les PITP d'STP-Viaposte</i>) pour les exemplaires à destination d'autres codes postaux
Presse non urgente et/ou économique	Jour	Traitement des exemplaires à destination des codes postaux desservis par le périmètre de compétence de la PIC	La PIC de la zone de dépôt traite les exemplaires à destination des autres PIC par périmètre de compétence géographique
Presse export	Jour	Pas de traitement en local	Traitement centralisé au national (<i>transit par les PITP d'STP-Viaposte</i>) pour les exemplaires à destination de l'export

Ajout d'une étiquette de contenant KUB pour la presse non urgente et économique déposée en réseau mutualisé (PIC, PPDC, PDC)

Modèle d'étiquette pour un contenant KUB pour le dépôt d'exemplaires de presse non urgente ou économique en réseau mutualisé uniquement (PIC, PPDC, PDC) :
Le format de l'étiquette de contenant KUB est le suivant : hauteur : 105 mm x largeur : 210 mm

(Logo La Poste)

FICHE CONTENEUR PRESSE – LA POSTE

Nom du déposant :

Nom du site déposant :

Titre :

N° de parution :

☐ Non Urgent

☐ Economique

☐ Intra-Zone

☐ Extra-Zone

* Cocher le type de dépôt concerné

N° de département du site de dépôt :

DATE de dépôt :

NOM de l'établissement de dépôt :

PIC

PPDC

PDC

☐ ☐ ☐

A trier

* Cocher l'établissement de dépôt

Conteneurisation dédiée pour PEM

Les PEM bénéficient désormais d'une conteneurisation dédiée pour optimiser leur traitement

logistique.

RG 6-8 Règle de composition des contenants spécifiques - cas de dépôt sur le réseau dédié

Les flux sont séparés par lot.

Un lot correspond à un ensemble de départements.

La fonction d'identification des lots fait partie du routage logique.

Les liasses de presse envoi multiple sont isolées dans un contenant afin de les séparer des autres niveaux de préparations et ainsi faciliter leurs traitements.

9. Volume 7 – Déclaration DRL

Intégration des offres Publissimo

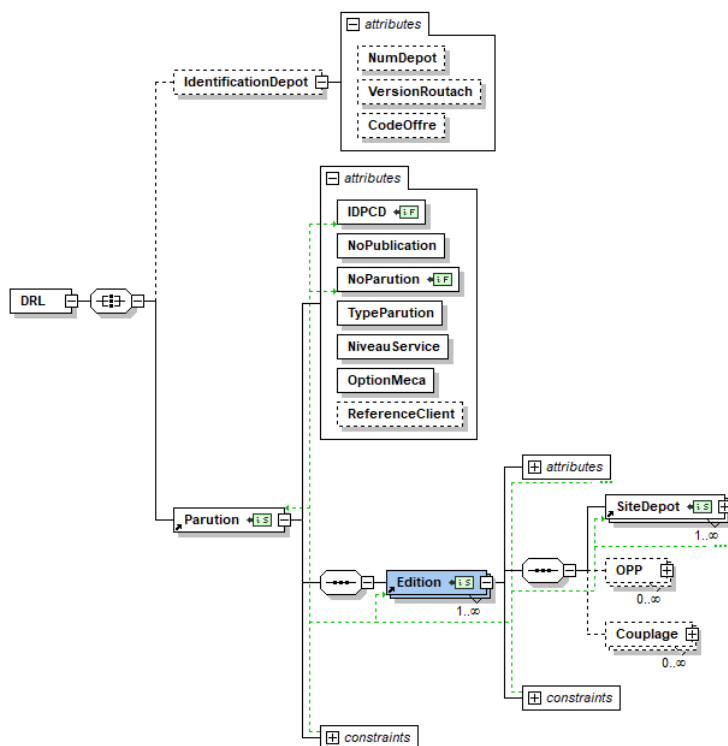
Les offres Publissimo sont désormais incluses dans les déclarations DRL, étendant ainsi le périmètre fonctionnel du dispositif.

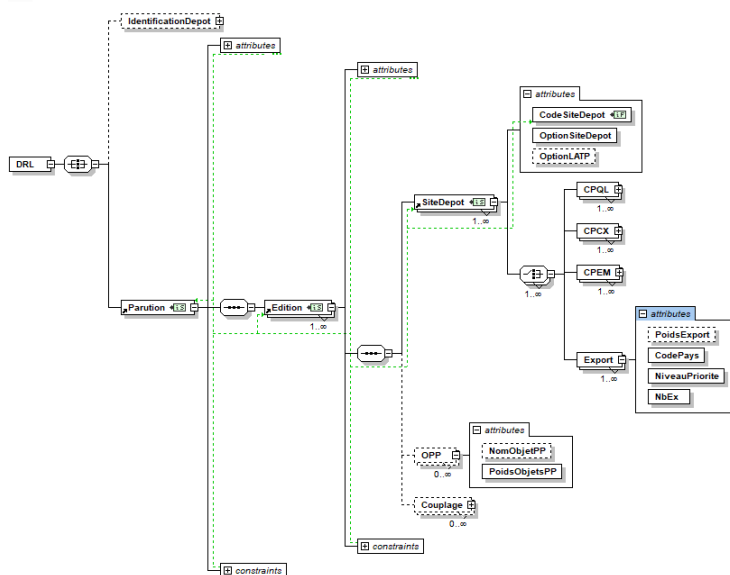
Prise en compte de Presse Export

La Presse Export est intégrée avec des données spécifiques comme PoidsExport et CodePays pour améliorer la déclaration.

Mise à jour des libellés

Les libellés des offres et produits sont mis à jour pour aligner les déclarations avec les référentiels de la version 1.14.





10. Volume 8 – DRP2

Gestion moderne du service U2

L'attribut U2 remplace l'ancienne distri 2 jours pour une gestion plus explicite et moderne du service associé.

Règles enrichies pour Presse Export

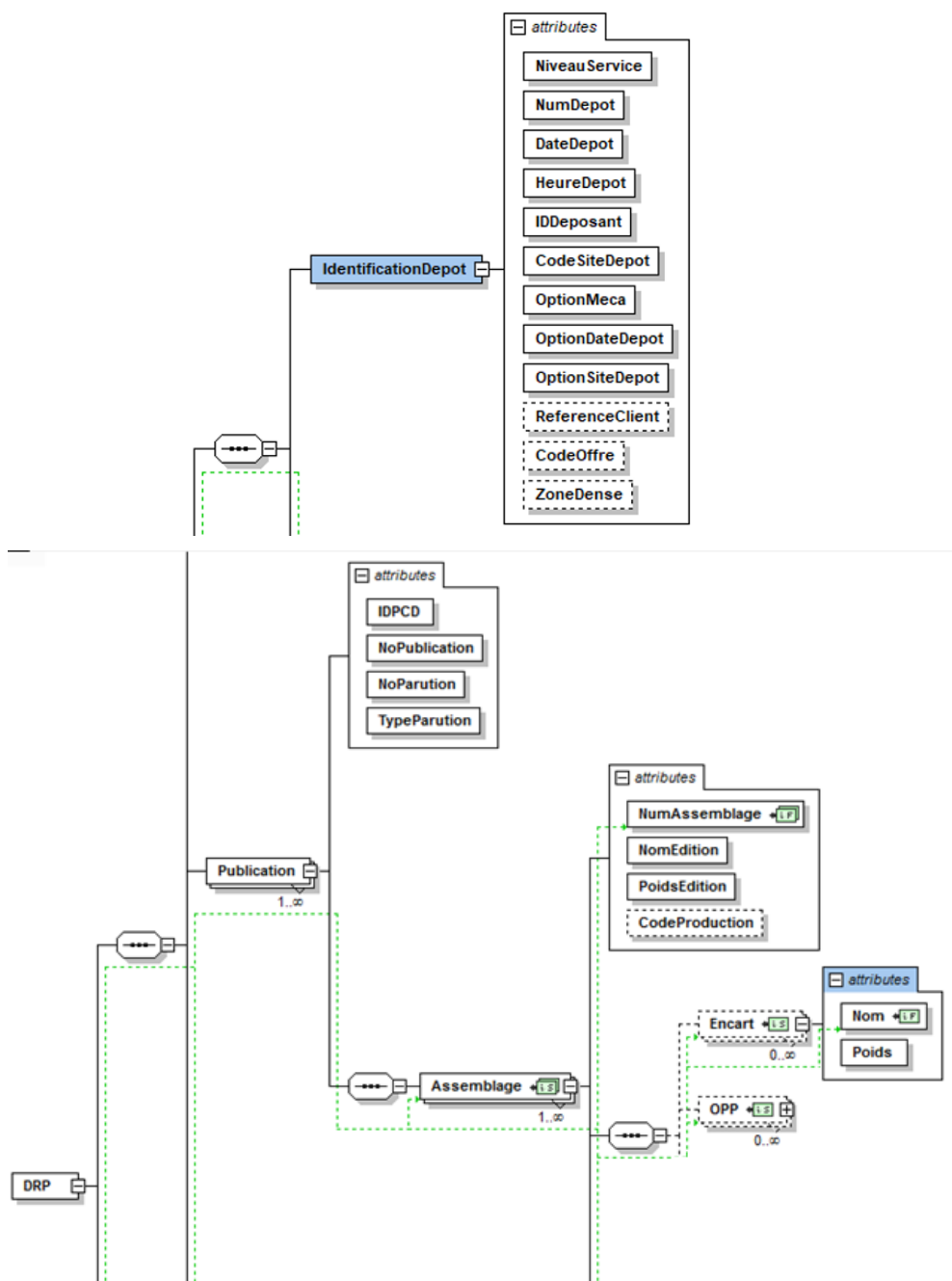
Les règles intègrent désormais le poids, le code pays et une liste de produits exclus pour la Presse Export Standard.

Mise à jour des libellés et produits

Libellés des options et sites de dépôt actualisés pour une cohérence documentaire, avec une liste de produits révisée.

Déclaration simplifiée des offres Publissimo

La déclaration des offres Publissimo est prise en charge, facilitant l'intégration.



11. Volume 9 – BL157 1289A

Révision des libellés et options

Le volume 9 BL157 1289A présente une mise à jour des libellés d'options, sites de dépôt et produits disponibles.

12. Volume 10 – Attestation de dépôt

Mise à jour des produits de l'offre

13. Volume 11 – Exemplaires Témoins

Mise à jour des produits de l'offre

14. Volume 12 – Restitutions

Mise à jour des produits de l'offre

Mise en forme globale

15. Volume 13 - Restitutions Dépôt SI client

Mise à jour des produits de l'offre

Mise à jour des noms de site de dépôts